

COMMUNIQUE DE PRESSE

TVA A TAUX REDUIT : COPIE A REVOIR !

La FFB salue la reconnaissance par la Commission européenne de l'efficacité de la TVA à taux réduit appliquée au secteur de l'amélioration-entretien du logement, notamment en ce qui concerne la lutte contre le travail au noir. Elle se félicite aussi que la Commission prône le maintien du principe des taux réduits et un régime juridique stable.

En revanche, la FFB s'étonne que la Commission valide le principe et, dans le même temps, suggère de relever le taux réduit « pivot » jusqu'à 12 %, soit trois points en dessous du taux normal plancher. Une telle majoration, qui procède visiblement de considérations politiques et budgétaires, est inacceptable.

La FFB demande donc que la liberté soit donnée aux Etats-membres de fixer le niveau et le champ d'application du taux réduit pour les biens et services non susceptibles de créer une situation de distorsion de concurrence au sein de l'Union, comme c'est le cas pour les travaux d'amélioration-entretien du logement.

Contact :

Anaïk Cucheval - Responsable Presse et Communication

Tél. : 01 40 69 51 39 – email : cuchevala@national.ffbatiment.fr